



**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES
D'IMPORTATION¹**

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD SUR LES PROCÉDURES
DE LICENCES D'IMPORTATION (2016)**

ÉTAT DU KOWEÏT

La communication ci-après, datée du 22 juillet 2016, est distribuée à la demande de la délégation de l'État du Koweït.

Le Koweït informe le Comité des licences d'importation que la notification présentée au titre de l'article 7:3 de l'Accord, reproduite sous la cote G/LIC/N/3/KWT/5, en date du 3 novembre 2015, reste valable pour l'année 2016.

¹ Voir le questionnaire à l'annexe du document G/LIC/3.